

## ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;

Les 24 professeurs d'EPS hors classe dont les noms suivent sont nommés professeurs d'EPS de classe exceptionnelle à compter du 1er septembre 2023 :

NOM	PRENOM	AFFECTATION
BARAGNON	ISABELLE	Université Toulouse 2 Toulouse
BERTRAND	CAROLE	Collège Clémence Isaure Toulouse
BLAISE	SYLVAIN	Université Toulouse 3 Paul Sabatier Toulouse
CALMELS	CELINE	LP de l'ameublement Revel
CARRIE	LUDOVIC	Collège Hubertine Auclert Toulouse
CERDAN	CORINNE	Collège Albert Camus Gaillac
CIZERON	JEAN PAUL	LPO Borde Basse Castres
CUENNET	CAMILLE	LGT Victor Hugo Gaillac
DUEZ	GENEVIEVE	Collège Antonin Perbosc Lafrançaise
GARRIGA	CHRISTIAN	SEP LPO Bellevue Toulouse
JOYMUNGUL	MICHAEL	LPO Jean Jaurès Carmaux
LAPEYRE	SYLVAIN	Collège René Cassin Saint-Orens-de-Gameville
MARAVAL	HELENE	Collège Bellevue Albi
MARCO	CHRISTOPHE	Collège François Mitterrand Fenouillet
MARTIN	PASCAL	LPO Léon Blum Villefranche-de-Lauragais
MOLLIN	CLAIRE	Collège Ingres Montauban
NADAU	CHRISTOPHE	Rectorat de l'académie de Toulouse Toulouse
PELLAERS	FRANCOIS	Collège Jean Mermoz Blagnac
PRALIAUD	MARIE CHRISTINE	Collège Marcel Aymard Millau
REBEL	JEAN PAUL	LPO Raymond Naves Toulouse
REMY	CECILE	LG Pierre Bourdieu Fronton
STEPHAN	RACHEL	LP Eugène Montel Colomiers
VEYSSEYRE	LIONEL	DSDEN du Lot Cahors
VIONNET	ANNE-HELENE	Collège Pablo Picasso Frouzins

Part des femmes parmi les promouvables : 52,7%  
Part des hommes parmi les promouvables : 47,3%

Part des femmes parmi les promus : 45,8%  
Part des hommes parmi les promus : 54,2%

Fait le 11 juillet 2023  
Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Pour le recteur et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS